

29 avril 2020

Objet : Webinaire PDSB

Bonjour,

L'ASSTSAS a produit un webinaire d'environ 2 h 30 qui présente les bases des PDSB afin d'outiller le personnel dépêché en renfort dans vos établissements. Il est disponible à l'adresse suivante : www.asstsas.qc.ca/pdsbcovid19

Les objectifs de cette formation sont de permettre au participant de :

- Reconnaître les étapes d'une démarche pour un soin sécuritaire
- Connaître et de tenir compte des éléments d'une situation de travail
- Choisir une méthode sécuritaire de déplacement lors d'une situation donnée

La formation PDSB habituelle prévoit des exercices pratiques permettant aux participants de s'approprier et de maîtriser les méthodes de déplacement. En raison des consignes de distanciation physique, les participants ne peuvent plus s'entraîner à déplacer des personnes. Toutefois, il est toujours possible de pratiquer les mouvements de base ainsi que les méthodes de déplacement de façon virtuelle.

Nous vous recommandons de faire appel à un formateur PDSB pour accompagner les participants lors du visionnement du webinaire. Durant ou après le visionnement, le formateur pourra :

- Répondre aux questions
- Inviter les participants à pratiquer les mouvements
- Corriger les mouvements des participants en leur donnant de la rétroaction
- Faire des démonstrations détaillées des méthodes de déplacement
- Inviter les participants à pratiquer les méthodes de déplacement (sans personne déplacée) et les corriger
- Montrer l'utilisation des équipements de votre établissement

À la suite du webinaire, le formateur pourra accompagner le personnel lors d'activités réelles de soins afin de consolider l'apprentissage dans un contexte où les consignes de distanciation physique ne s'appliquent pas en raison du port d'équipements de protection individuels.

Notez que l'ASSTSAS n'émet pas de cartes PDSB puisque les standards de formation ne peuvent plus être respectés en période de pandémie. Le MSSS a toutefois confirmé que son exigence à l'égard de la possession de la carte est présentement suspendue, et ce dans tous les milieux d'hébergement, notamment les RPA où la carte est habituellement obligatoire.

Par ailleurs, plusieurs pratiques organisationnelles contribuent à la santé et la sécurité du personnel et à l'application des PDSB :

- Favoriser le travail en équipe
- Encourager les soignants expérimentés à renforcer l'application des méthodes sécuritaires de déplacement auprès des nouveaux employés
- Veiller à la diffusion et à la mise à jour des informations sur les méthodes de déplacement prescrites pour chaque résident ou patient
- S'assurer que les soignants aient un accès facile et rapide à une personne qualifiée en cas de doute sur la méthode ou les équipements à utiliser
- Rendre accessibles les équipements (surfaces de glissement, lève-personnes, toiles, verticalisateurs)
- Inciter le personnel à déclarer les situations difficiles de déplacement afin de pouvoir identifier rapidement des solutions
- Recourir à un formateur PDSB accrédité pour effectuer un processus de résolution de problème lors de situations difficiles de déplacement

C'est dans un esprit de collaboration et de partage que nous joignons nos efforts aux vôtres pour assurer la santé et la sécurité du personnel soignant.



Diane Parent
Directrice générale